

LE SOCIALISME

DOCUMENT

Deux projets de loi dangereux au Congrès visent la solidarité avec la Palestine

La Chambre des représentants a adopté un projet de loi controversé assimilant l'antisionisme à l'antisémitisme, ce qui constitue un dangereux précédent. Les législateurs pro-israéliens ont rapidement suivi avec un projet de loi visant à établir une commission du Congrès pour la solidarité avec la Palestine.

<https://mondoweiss.net/2023/12/two-dangerous-bills-in-congress-take-aim-at-palestine-solidarity/>

Par Mitchell Plitnick 6 décembre 2023

Mardi, la Chambre des représentants a adopté un projet de loi controversé assimilant l'antisionisme à l'antisémitisme et jetant les bases d'autres lois qui pourraient qualifier de crimes les protestations et manifestations en faveur de la Palestine. L'adoption de ce projet de loi a suscité l'indignation des partisans de la Palestine et de la liberté d'expression.

Un autre projet de loi a été introduit plus discrètement et a immédiatement démontré les dangers du premier. Les deux projets de loi méritent d'être examinés de près. Pris ensemble, ils promettent de rendre beaucoup plus difficile le soutien aux Palestiniens assiégés par Israël.

Déclarer que l'antisionisme est de l'antisémitisme

Le projet de loi qui a été adopté mardi était déclaratif et s'intitulait "*Condamner fermement et dénoncer la montée drastique de l'antisémitisme aux États-Unis et dans le monde entier*". Il contenait cinq déclarations, dont quatre dénonçaient l'antisémitisme et exprimaient leur soutien à la communauté juive aux États-Unis et dans le monde. Mais la quatrième clause stipule que la Chambre "*déclare clairement et fermement que l'antisionisme est de l'antisémitisme*".

La veille encore, le représentant démocrate Jerry Nadler de New York, fervent partisan d'Israël et pilier de la communauté juive américaine, avait prononcé un discours à la Chambre des représentants pour préciser que l'antisionisme est une position que les juifs ont défendue aussi longtemps que certains de leurs concitoyens ont embrassé le sionisme. Il a rappelé les objections religieuses - y compris celles de la plus grande secte hassidique du monde, les Satmar - ainsi qu'une longue tradition de militants syndicaux et d'autres juifs laïques qui avaient et ont toujours des objections politiques à l'égard du sionisme.

Pourtant, lorsque le projet de loi a été soumis au vote, Nadler, comme 91 autres démocrates, s'est contenté de voter "*présent*". Cela les a placés sur un plan moral légèrement plus élevé que les 95 démocrates qui ont voté "*oui*" à ce projet de loi républicain. Seuls 13 démocrates ont voté contre le projet de loi.

Définir l'antisionisme comme de l'antisémitisme était, sans aucun doute, l'objectif du projet de loi. Cette clause est la seule des cinq clauses de la section "*résolutions*" qui soit autre chose qu'une opposition générale aux attaques contre les Juifs. Elle vient après une longue liste d'exemples, tant aux États-Unis qu'à l'étranger, d'actions contre des cibles juives, dont la plupart étaient tout à fait mineures.

Les exceptions concernent un incident où une confrontation entre un chahuteur juif particulièrement agressif et un manifestant palestinien a conduit l'homme juif à tomber et à se frapper la tête, un coup dont l'homme est mort par la suite. Dans un autre incident cité dans le projet de loi, à Sydney, en Australie, un homme juif a apparemment été attaqué et sévèrement battu. Toutefois, en dehors de ces incidents, il s'agit de menaces et d'actes de vandalisme.

Il ne fait aucun doute que tous ces actes doivent être condamnés. Mais le texte du projet de loi indique très clairement qu'il se concentre sur les incidents survenus après le 7 octobre, et le projet de loi s'assure de noter tout lien "*pro-palestinien*" qui peut être démontré. Pire encore, les auteurs du projet de loi répètent un mensonge complètement démenti au sujet d'une manifestation - ironiquement menée par des Juifs - lors de la réunion du Comité national démocrate le 15 novembre. Ils prétendent que les manifestants ont été violents alors qu'en fait, ils étaient tout à fait pacifiques mais ont été attaqués par la police.

Le projet de loi prétend également à tort que la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, très controversée et contestée, est "*largement acceptée et sert d'outil essentiel pour aider les individus à comprendre et à identifier les différentes manifestations de l'antisémitisme*".

Et, dans un autre cas de dissimulation flagrante, le projet de loi prétend que la phrase "*De la rivière à la mer... est un cri de ralliement pour l'éradication de l'État d'Israël et du peuple juif*". Cette affirmation a été démentie si souvent et de tant de manières que même le Congrès devrait avoir honte d'un mensonge aussi évident.

Prises ensemble, ces clauses montrent clairement que l'intention derrière ce projet de loi est plus qu'une démonstration de soutien aux juifs. L'absence de toute mention concomitante des attaques anti-arabes et islamophobes - malgré le fait que nous ayons vu un enfant palestinien américain poignardé à mort dans l'Illinois, trois jeunes hommes palestiniens américains abattus dans le Vermont, et un étudiant palestinien écrasé par une voiture en Californie, parmi une augmentation considérable des crimes de haine anti-arabes et antisémites - montre clairement qu'il ne s'agit pas de protéger les minorités religieuses.

Il s'agit plutôt de jeter les bases d'une législation et d'actions futures fondées sur l'équivalence entre l'antisionisme et l'antisémitisme. Avec l'adoption de ce projet de loi, un groupe bipartisan de législateurs pro-israéliens extrémistes a saisi l'occasion.

Chasse aux sorcières antisioniste

Actuellement intitulée "*Établir la Commission pour étudier les actes d'antisémitisme aux États-Unis*", la loi H.R. 6578 est, selon les termes de Lara Friedman, destinée "*EXCLUSIVEMENT à cibler la critique d'Israël et du sionisme*". Cela ressort clairement des attendus (100% sur le 7 octobre et ses conséquences) et du communiqué de presse.

Il existe déjà une initiative présidentielle bien connue pour lutter contre l'antisémitisme, qui a été présentée en grande pompe et largement approuvée. Le projet de loi lui-même ne mentionne pas le nationalisme blanc qui est la source de l'écrasante majorité de l'antisémitisme, mais se concentre exclusivement sur les incidents survenus depuis le mois d'octobre. Le projet de loi lui-même et les commentaires du communiqué de presse qui l'a annoncé se concentrent entièrement sur le soutien aux Palestiniens en tant qu'antisémitisme.

Au cas où l'on douterait de la légitimité de cette commission, le Congrès espère créer une clause dans le projet de loi qui interdit à tout témoin cité à comparaître devant la commission d'invoquer son droit au cinquième amendement pour éviter de s'auto-incriminer. C'est particulièrement problématique dans un contexte où les critiques à l'égard d'Israël sont de plus en plus considérées comme des discours de haine.

L'antisémitisme est défini de manière encore plus vague dans ce projet de loi que dans celui adopté mardi par la Chambre des représentants. Dans la présente loi, le terme "*antisémitisme*" désigne une certaine perception des Juifs, qui peut être exprimée :

(1) en tant que haine à l'égard des Juifs ; et

(2) par des manifestations rhétoriques et physiques dirigées contre des personnes juives ou non juives

Des individus juifs ou non juifs ; ou

Les biens des individus décrits au sous-paragraphe (A) ; ou

Des institutions de la communauté juive ; ou

Des installations religieuses juives.

L'expression "*une certaine perception des Juifs*" est sujette à interprétation. L'inclusion des "*individus non juifs*" élargit le champ d'application, potentiellement pour inclure les sionistes chrétiens ou d'autres partisans non juifs d'Israël.

La députée Debbie Wasserman-Schultz, l'un des coauteurs démocrates du projet de loi, a déclaré : "*Cette enquête bipartisane et bicamérale, soutenue par des dirigeants et des experts de la société civile juive, complétera la mise en œuvre de la toute première stratégie nationale de lutte contre l'antisémitisme du président Biden et éclairera les décisions politiques clés prises pour combattre cette tendance inquiétante*".

Par "*société civile juive*", elle entend l'AIPAC et l'ADL, deux partisans enthousiastes de ce projet de loi.

Cette commission rappelle étrangement la Commission des activités anti-américaines de la Chambre des représentants que le sénateur Joe McCarthy a utilisée pour détruire tant de vies, y compris un grand nombre de gauchistes juifs.

Comme l'a dit Friedman, *"l'ADL soutient et promeut la nouvelle chasse aux sorcières, qui vise à détruire la vie des Américains qui osent critiquer Israël, y compris les Américains juifs"*.

La question *"Êtes-vous aujourd'hui ou avez-vous jamais été un partisan des droits des Palestiniens ?"* pourrait bien venir hanter l'histoire américaine, comme l'a fait McCarthy.